

Mesure	Développer la récupération d'eau pluviale
Aléa(s) climatique(s) en lien	<p>X Inondation</p> <p>X Sécheresse</p> <p><input type="checkbox"/> Forte chaleur - canicule</p> <p><input type="checkbox"/> Mouvement de terrain</p> <p><input type="checkbox"/> Feu de forêt</p> <p><input type="checkbox"/> Evolution des températures</p> <p>X Evolution des précipitations</p>
Description	<p>- <i>Lien avec l'aléa</i></p> <p>La récupération d'eau pluviale contribue à la réduction du risque d'inondation par ruissellement en relation avec l'évolution du régime de précipitations et l'imperméabilisation des sols. Elle vise aussi à conserver la ressource en eau et se prémunir contre le risque de sécheresse.</p> <p>- <i>Contextualisation de la mesure</i></p> <p>La récupération d'eau pluviale fait partie d'une des solutions techniques envisagées dans le cadre de dispositifs de rétention/infiltration d'eau à l'échelle du bâtiment et de l'aménagement urbain à plus large échelle.</p> <p>- <i>Présentation des solutions</i></p> <p>La citerne est un aménagement pouvant prendre différentes formes (citerne de jardin, citerne sous-toit...) destiné à la collecte des eaux de pluie et à leur rétention afin d'en permettre une utilisation régulière (arrosage des espaces verts, lavage de surface, chasses d'eau, etc.) ou une exploitation plus exceptionnelle en cas de sécheresse ou d'incendie.</p> <p>- <i>Eléments techniques</i></p> <p>✓ Aspect réglementaire : si la Wallonie n'impose pas la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales (contrairement aux régions bruxelloise et flamande), cela peut être imposée au niveau communal (le cas dans une commune wallonne sur cinq).</p> <p>✓ Choix du système et aide au dimensionnement : type de projet (bâtiment, ensemble de bâtiments, petite échelle), dimensionnement de la citerne (évaluation de la quantité d'eau de pluie récupérable et des usages). Des outils sont à votre disposition (voir section pour aller plus loin)</p>
Type(s) d'aménagement concerné	<p>X Ville – habitant</p> <p>X Zone d'activités économiques</p> <p>X Zone industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Espace rural</p> <p><input type="checkbox"/> Espace vert</p>
Eléments de coûts	<p>Le placement complet d'une citerne d'eau de pluie coûte entre 1500 et 8000 €.</p> <p>L'amortissement de cet investissement se compte tant sur l'économie d'eau de distribution que sur l'économie éventuelle d'adoucisseur, de détergents et savons, l'augmentation de la longévité des appareils dotés d'une résistance chauffante (diminution de l'entartrage).</p> <p>Il n'y a pas de prime régionale en Wallonie.</p> <p style="text-align: right;"><i>Source : ecoconso.be</i></p>
Co-bénéfice(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du risque d'inondation par ruissellement - Valorisation des continuités écologiques en milieu urbain comme outil de rétention des eaux pluviales - Préservation et utilisation rationnelle de la ressource en eau - Maîtrise des pollutions

Acteurs concernés	Commune : urbanisme, aménagement, espaces verts, voirie... Relais territoriaux : Région Wallonne (DGO3), Aquawal, Société Wallonne des Eaux
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Bien dimensionner son système de récupération en amont pour assurer l'équilibre entre ressources et usages - Former les services de la collectivité et les particuliers pour assurer l'entretien efficace des aménagements de récupération des eaux pluviales
Pour aller plus loin	<p><i>Région wallonne</i> etat.environnement.wallonie.be</p> <p><i>AquaWal – L'utilisation de l'eau de pluie en Région wallonne</i> http://www.aquawal.be/servlet/Repository/eau-de-pluie---cesrw.pdf?ID=981</p> <p><i>EauTarcie</i> http://www.eautarcie.org</p> <p><i>Habitos.be – Tout sur l'habitat</i> http://www.habitos.net/fr/habitat-durable/citerne-d-eau-de-pluie-tout-ce-que-vous-devez-savoir-9364/</p> <p><i>écoconso – Utiliser l'eau de pluie</i> http://www.ecoconso.be/fr/Construire-sa-citerne-d-eau-de</p>
Mots clefs	<i>Inondation – ressources en eau – eaux pluviales – citerne - récupération</i>
Illustration	 <p>© Graf</p>